

DELIBERATION N° 88/06-32 – SUBVENTION A L'ESCADRON SOL 07.054 DE L'ARMEE DE L'AIR

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que l'escadron électronique Sol 07-054, basé à FURTH IM WALD, Ville jumelée avec LUDRES, fêtera le 20 Octobre 1988, les vingt années de la présence française dans cette ville.

Cet escadron a été très actif lors des rapprochements entre les deux villes signataires de la charte de jumelage.

A ce titre, la Ville de LUDRES souhaite participer financièrement aux cérémonies d'anniversaire et Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 5 000 F à l'escadron.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 20 voix pour et 3 abstentions :*

– d'accorder une subvention de 5 000 F qui sera inscrite au tableau des subventions 1988 du budget sous le N° 46,

– de prévoir les crédits au budget supplémentaire 1988 au chapitre 940-32 article 657 – subvention à l'Escadron Sol 07.054 de l'Armée de l'Air pour 5 000 F.